seulement fait détourner la tête de la ligne que je suivais, et maintenant je serais corrompu ! Magistrats du peuple, vous me devez justice des calomniateurs ! Pardonnez ces mouvements d'indignation, ils sont naturels dans un cœur qui se sent digne de vous.

Je vous salue fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

(2 février 1793.)

Frères et amis,

Nous nous empressons de vous annoncer que la Convention nationale, au nom de la nation française, a déclaré la guerre, dans la séance d'hier, au roi d'Angleterre et au stathouder de Hollande. Dumouriez, parti depuis trois jours, va se porter à l'instant sur les Provinces-Unies, malgré le dénûment de nos armées. C'est une nouvelle carrière ouverte à la gloire de ce général, déjà si bien établie par la défense des gorges d'Argonne, à la tête de dix-sept mille hommes contre quatre-vingt-mille, et par l'incroyable victoire de Jemmapes.

Voilà, frères et amis, la seule partie de notre lettre qui puisse être publique dans le moment, ce que nous avons à vous dire maintenant tient à une opération de la plus haute importance, et dont le secret ne peut être confié qu'au corps municipal.

Le ministre de la justice, remplissant par intérim les fonctions du ministre de l'intérieur, vous envoie des ordres pour acheter à l'instant et avec le plus de précaution possible tous les blés étrangers qui se trouvent maintenant à Marseille et qui sont dans le cas d'en sortir. Un courrier porte le même ordre dans les ports francs de Dunkerque et de Bayonne. C'est en vertu d'un décret de la Convention nationale, rendu sur la motion de Barbaroux, que se fait cette opération importante. Nous vous adressons copie du décret, et nous allons vous dire maintenant de quelle manière il a été rendu, et quels en sont les motifs.

Hier, sur le rapport de Brissot que vous trouverez dans le *Journal des Débats*, la guerre a été déclarée à l'Angleterre et à la Hollande. Ducos fit ensuite la motion de faire imprimer toute la correspondance du ministre français avec le cabinet de Saint-James, pour servir de manifeste, ce qui fut adopté. Ensuite, Barbaroux, d'après ce que nous avions arrêté tous les deux.

Signé : BARBAROUX.

Paris, le 2 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je vous ai fait passer par les courriers ordinaires d'avant-hier et d'hier une foule de détails qui vous seront agréables. Le temps ne me permet pas de les répéter ici au moment où le courrier extraordinaire va partir, et je me borne à vous envoyer deux exemplaires du *Journal des Débats* de la séance du 30 janvier, dans lesquels vous trouverez le discours que j'ai prononcé sur l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures des armées.

Dans ce moment le conseil exécutif est assemblé pour délibérer sur l'attentat commis à Rome en la personne de notre chargé d'affaires. Il s'agit d'en tirer la vengeance la plus éclatante.

Je vous salue. *Signé :* BARBAROUX.

Paris le 4 février 1793, l'an II de la République,
à neuf heures du soir.

Frères et amis,

Vous m'aviez adressé le 24 décembre dernier un mémoire que le citoyen Gardair, ancien militaire, présentait au ministère de la guerre. Votre commission a été parfaitement remplie, mais elle n'a pas été couronnée de succès, ainsi que vous en jugerez par la réponse du ministre, que je vous envoie en original pour que vous jugiez des motifs qui l'ont déterminée.

Il n'en a pas été de même de la réclamation du citoyen Caudier auquel vous vous étiez intéressés l'année dernière, il a obtenu contre ses débiteurs de Gênes des lettres de représailles par décret du jour d'hier.

J'ai aidé ce citoyen autant qu'il a dépendu de moi par devoir, parce que sa cause était infiniment juste, et par égard pour votre recommandation.

J'ai eu encore ce soir une conférence au comité de liquidation pour votre affaire de Gênes ; je vous ai annoncé dans une de mes dernières lettres que je ne l'abandonnerais plus qu'elle ne fût terminée. Je vous tiendrai parole.

La Convention nationale a nommé ce matin le ministre de la guerre : c'est le général Bournonville ; j'avais donné mon suffrage, ainsi que Rebecqui, à Achille de Chatelet.

Je tiens les yeux constamment ouverts sur toutes les opérations

pour en chasser Martin, et que des députés s'étant présentés au ministre Clavière pour solliciter en faveur de ce dernier, il leur a été répondu que Gautier était nommé, et qu'il resterait parce que je le protégeais. Je vous assure que je n'ai jamais parlé de Gautier à Clavière; ce sont les directeurs qui nous en ont écrit et parlé; et nous nous sommes bornés à transmettre à la municipalité les observations des régisseurs des douanes. Nous n'avons jamais rien obtenu de Clavière, si ce n'est la nomination de Barthe à la place de directeur des monnaies, à la recommandation de la municipalité de Marseille.

Cette vie est véritablement trop douloureuse, on m'a fait boire le calice jusqu'à la lie, et l'inquiétude et le travail ont tellement miné ma santé, qu'au moment où je vous écris, une ébullition de sang se manifeste par tout mon corps, je me sens dévoré par un feu qui parcourt toutes mes veines, et ma figure paraît brûlée; je ne puis plus en cet état soutenir le fardeau que vous m'avez imposé et que j'aurais si heureusement, je puis presque dire si glorieusement conduit au port, si vous m'aviez seulement relevé de la main. Ma démission est donc nécessaire, je ne la remettrai pourtant qu'après avoir présenté à la Convention et terminé la grande cause des franchises. Je fais encore ce sacrifice à mon pays, dans lequel je ne veux plus être qu'un obscur citoyen, vivant médiocrement de mon travail, mais vivant loin des intrigants, des calomniateurs et des faux patriotes.

Ce matin la commune de Paris est venue demander à la barre une avance de quatre millions, sous peine, nous a-t-elle dit, de voir le peuple de cette ville en insurrection au 1er mars, à cause des subsistances. On peut me pendre, mais si l'on accorde quatre millions à Paris, je veux qu'on en accorde deux à Marseille, je veux qu'on lui paye quatorze millions qu'on lui doit. Comment n'être pas révolté de nous voir ainsi arracher des millions sans jamais obtenir des comptes, tandis qu'on refuse tout aux départements? On dira que c'est là du fédéralisme! Comme s'il y avait quelque rapport entre ce système de gouvernement que personne n'a demandé, que tout le monde proscrit, et les comptes de la commune de Paris depuis 1789. Je me trompe, il y a de grands rapports dans tout cela, car en calomniant, en criant au fédéralisme, au royalisme et contre les plus ardents ennemis de la royauté, on parvient pourtant à ne rendre aucun compte et à voler impunément. O mes chers Marseillais, combien vous êtes aveugles et injustes! vous avez tout à coup arrêté dans sa carrière civique l'homme de votre pays qui s'y présentait du pas le plus assuré, vous m'enlevez tout à la fois mon bonheur, ma santé, et la gloire de faire quelque bien. Il faut

pourtant se résigner à son sort. Puisse du moins ma patrie être constamment heureuse!

Je vous salue, frères et amis, bien fraternellement.

Signé : Barbaroux.

Paris, le 19 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

J'ai enfin terminé le grand travail que je vous ai annoncé pour la jonction de la mer Méditerranée à la mer d'Allemagne. Les députations de plusieurs départements y prennent le plus grand intérêt, les ingénieurs les plus instruits l'approuvent; l'inaction des manufactures que la guerre maritime va bientôt occasionner nous en fera une nécessité; ce sont enfin des propriétés nouvelles que nous allons créer à la nation. J'ai donc tout lieu d'espérer que ces projets si utiles à Marseille seront accueillis, et c'est demain que je les présenterai à la Convention nationale.

J'ai bien négligé pendant ce travail ma correspondance avec vous, et j'ai une foule de choses à vous communiquer, surtout relativement à votre marine; le temps ne me le permet pas aujourd'hui, et je me borne à vous adresser quelques pièces que je vous prie de faire passer à nos frères de la Société patriotique, qui m'ont accusé d'avoir négligé leurs affaires particulières, tandis que je puis attester qu'il n'est pas un seul objet auquel je n'aie donné mon attention. La première pièce constate que je me suis occupé avec soin de la demande de François de Villiard, recommandée par la Société, et les deux autres que j'ai fidèlement remis les croix de Saint-Louis et les sommes qui m'ont été envoyées par la caisse des dons patriotes.

On a nommé hier le ministre de la marine, Monge a été renommé; nous avons donné avec Rebecqui notre voix au citoyen Eyriès, Marseillais. Nos motifs pour la refuser à Monge ont été surtout qu'il a négligé de faire partir un avis pour les Indes, à l'effet d'y annoncer que nous étions menacés de la guerre, et qu'au lieu de nommer pour capitaines de vaisseaux de la nation les marins estimables que vous lui aviez recommandés, il a élevé à ces importantes fonctions de jeunes lieutenants ci-devant nobles, qui n'ont pas fait quatre campagnes sur mer.

Le brave Gaspard Vence, auquel nous avons fait rendre justice par la Convention, est indigné de cette nomination; mais une certaine faction a voulu renommer Monge, et il a bien fallu lui céder, puisque dans notre ville on veut aussi que nous lui cédions.

Je vous salue.

Paris, le 25 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Enfin je vous ai obtenu l'avance tant désirée de deux millions deux cent mille livres, pour acheter des grains dans l'étranger.

Je vais vous raconter comment cela s'est fait :

Il y a environ quinze jours qu'on nous travaille fortement pour les subsistances, non que la ville de Paris en manque, elle en est au contraire abondamment pourvue, ainsi que le constatent les états présentés ces jours derniers, et encore ce matin, par le ministre ; mais parce qu'il importe à certaines gens de fomenter une insurrection, et que surtout on veut et on parvient à nous arracher des millions. Si vous avez lu attentivement les débats de la Convention, vous aurez remarqué que les administrations de Paris vinrent il y a quinze jours nous annoncer que s'il ne leur était fait une avance de quatre millions, nous aurions une insurrection au 1er mars. En conséquence, on décréta les quatre millions sous la garantie des *sols* additionnels, et il fut de suite compté un million aux administrateurs, lequel fut à l'instant employé ou dévoré. Quelques jours après, les pétitions sur les subsistances se renouvelèrent ; vous savez que l'un des pétitionnaires, se disant chargé des pouvoirs des quatre-vingt-cinq départements, fut mis en état d'arrestation. Hier nous eûmes plusieurs députations de femmes ; les unes nous demandèrent la diminution du prix du savon, les autres nous parlèrent du pain, qui ne coûte pourtant ici que trois sols la livre de vingt onces ; enfin, ce matin, on nous a annoncé qu'une insurrection éclatait, et le comité de sûreté générale est venu nous demander d'autoriser la municipalité à faire battre la générale, — décret qui l'autorise ; — ensuite un autre rapporteur a demandé que les trois millions non encore livrés de l'avance de quatre millions fussent à l'instant remis à la commune de Paris, ainsi que quatre nouveaux millions d'une nouvelle avance. Décret qui accorde ces sept millions. Le ministre par intérim était à l'Assemblée, je l'ai interpellé de dire ce qu'il avait fait pour l'approvisionnement des départements du Midi, conformément au décret rendu il y a quelques jours sur ma motion. Le ministre n'a rien pu alléguer de positif, il a seulement annoncé qu'il avait pris des mesures pour que les vingt-cinq millions encore décrétés sur ma motion fussent employés à propos et sagement, à des achats de grains à l'étranger, mais du côté du Midi. J'ai saisi alors la circonstance que la décision me présentait. J'ai fait connaître vos besoins, l'exactitude que vous apportiez à

remplir vos devoirs et à rendre vos comptes, et après un discours dont vous trouverez ci-joint copie, j'ai arraché l'avance des deux millions deux cent mille livres que vous aviez si justement à cœur. Ce décret a un peu étonné ceux mêmes qui l'ont rendu ; mais j'avais si bien saisi à temps qu'il était impossible aux éternels défenseurs de la ville de Paris de rejeter ma demande, sans déceler la plus mauvaise foi. Puisse ce décret vous mettre à même d'assurer les subsistances de Marseille et vous prouver combien ses intérêts me sont chers ! Je vous observerai seulement que j'ai proposé pour la garantie de ces deux millions deux cent mille livres vos biens communaux, dans lesquels je comprends la dette de la nation envers vous, parce que tout ce qui tend à vous faire payer doit être saisi avec avidité. S'il vous plaisait de changer cette garantie en augmentant un sol additionnel, nous sommes toujours à temps de faire retirer le décret dans ce sens, quand même vous auriez touché la somme.

Le décret qui accorde à Paris les sept millions n'a pas calmé l'effervescence. On a enfoncé aujourd'hui les magasins de plusieurs épiciers, et vendu leur sucre, leur café et leur savon à un prix singulièrement au-dessous de leur valeur ; ce soir la générale a battu, et dans ce moment (il est onze heures du soir) la clochette des sections passe pour les assembler. Je ne sais où tout ceci nous conduira, mais si vous considérez qu'avant-hier on voulait décerner contre moi un mandat d'amener pour m'enfermer à l'Abbaye, et que depuis trois jours l'arrêté de la Société de Marseille et des sections qui me déclarent *traître à la patrie !* traître à la patrie, moi ! est affiché chaque jour au nombre de *quatre mille exemplaires* sur tous les murs de Paris, vous serez convaincus que des trames horribles sont ourdies contre tous les amis vrais de la République. J'ignore quel sort on nous prépare ; une seule chose m'affecte, c'est l'opinion de mes concitoyens ; ils m'ont fait boire le calice de la douleur jusqu'à la lie.

Vous trouverez dans le numéro du *Républicain* que je vous envoie le discours que j'ai prononcé dans ma propre affaire ; tel fut à la tribune mon sang-froid et la force de la vérité qui sortait de ma bouche, que, malgré la cabale ourdie contre moi pour me perdre, la presque unanimité de la Convention se déclara pour moi. L'affaire fut renvoyée au comité de législation, où je la poursuis vivement, pour que les calomniateurs soient punis, ainsi que le commissaire de police qui a instruit sans pouvoir cette étrange procédure (vous le dirai-je ?) à l'instigation de mes propres collègues.

Mon travail sur les canaux n'a pas été lu aujourd'hui, il le sera demain, vous en recevrez incessamment une copie. C'est une jouis-

sance pour moi de vous l'offrir, et j'ose croire qu'il me conciliera votre estime, malgré les clameurs qui me poursuivent.

L'estimable Volney et votre lettre, dont il était porteur, ont un peu adouci le chagrin que j'éprouve de votre long silence. Il est convenu que Volney, L. Rebecqui et moi nous formons un petit comité pour traiter de toutes vos affaires de commerce, et de tout ce qui peut accroître la prospérité de Marseille. Le comité de commerce a fait réimprimer le rapport de *Maneron* sur les ports francs présenté à l'Assemblée législative. Ainsi les intentions ne sont pas bonnes envers nous ; mais les députations de Dunkerque et de Bayonne se sont réunies à Rebecqui et à moi, et vous pouvez compter sur une défense également réfléchie, forte de preuves et étayée de l'énergie que donne le sentiment.

Je vous adresse par le même courrier, en plusieurs paquets, un exemplaire in-4° du projet de constitution et plusieurs exemplaires in-8°, lisez surtout le titre VIII de la censure du peuple sur les actes de la Convention nationale. Lisez aussi les divers modes d'élire aux places, et vous serez convaincus que cette constitution donne un exercice continuel à la souveraineté du peuple ; aussi n'en veut-on pas ici, parce qu'on a la perfide volonté de dominer le peuple.

Je vous salue fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

DEUXIÈME PARTIE.

LES DERNIERS JOURS DES TROIS GIRONDINS BUZOT, PÉTION, BARBAROUX.

(DOCUMENTS EN PARTIE INÉDITS.)

Nous avons rapporté, à la fin des *Mémoires* de Barbaroux, la note suivante, qui a été laissée par le Girondin et dont ce qui nous reste à dire exige que nous remettions les termes sous les yeux du lecteur :

« *Nota.* La troisième partie de ces Mémoires doit renfermer l'histoire extrêmement curieuse de la Convention; mais pour la rédiger, il me faudrait avoir le journal de ses séances. Je suis donc forcé de renvoyer ce travail à un autre temps; cependant j'écrirai quelques chapitres qui seront intercalés à leur place : à mon défaut, un ami pourra

compléter cet ouvrage. Maintenant je vais passer de suite à la quatrième partie, observant que dans l'arrangement de tout l'ouvrage, le chapitre suivant pourra bien se trouver dans la troisième partie. »

MM. Berville et Barrière ont fait suivre la note de Barbaroux dans leur édition de cette observation au sujet de la troisième partie :

« Ce travail si curieux, si regrettable, est celui que, d'après la lettre de M. de la Hubaudière, on n'a plus aujourd'hui l'espoir de recouvrer. »

La déclaration de Barbaroux, en tête du deuxième chapitre de la seconde partie des *Mémoires*, qui fait savoir que la première partie a été composée en Bretagne et remise à des mains sûres, ne permet pas de douter que cette première partie ne soit celle dont parle M. de la Hubaudière dans sa lettre. Elle a été brûlée, dans la crainte d'une visite domiciliaire, et il ne reste donc aucun espoir de la recouvrer.

Quant à la seconde et à la troisième partie, que nous avons reproduites d'après le texte conforme au manuscrit resté aux mains de M. Ogé Barbaroux, elles ont dû être composées ailleurs et elles ont été portées à Bosc, qui a restitué fidèlement au fils du proscrit le manuscrit de son père, comme il avait remis le manuscrit des *Mémoires* de madame Roland, transmis récemment par un legs à la Bibliothèque impériale, aux mains d'Eudora Roland, devenue plus tard madame Champagneux.

Barbaroux a écrit la troisième partie de ses *Mémoires :* il le déclare, et tout le fait présumer. Y a-t-il lieu de penser, avec les auteurs de la *Collection des Mémoires sur la Révolution française*, que cette troisième partie des Mémoires du Girondin, *si curieuse, si regrettable,* soit à jamais perdue pour nous? Non, à notre avis. Nous allons exposer les motifs qui nous font espérer qu'il en existe au moins une copie et qu'elle pourra être retrouvée et publiée un jour.

du Conseil exécutif, dont je vous avoue ici que les lumières sont très-bornées. Je m'opposerai toujours de toutes mes forces à ce qu'on retire notre escadre de la Méditerranée, comme on l'a proposé, car il importe de conserver la liberté de nos communications. Je vous entretiendrai de cet objet plus en détail au premier jour. Veuillez, je vous en conjure, me soutenir dans mes immenses travaux.

Je vous salue bien fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

Paris, le 6 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Nous écrivons, Rebecqui et moi, par le même courrier au bureau provisoire du commerce, pour lui faire part des opérations du ministre des affaires étrangères, relativement à la porte ottomane. Semonville se trouve inculpé par les papiers trouvés dans la cachette du traître Louis; peut-être pourrait-il se justifier? Mais en l'état il ne peut remplir les importantes fonctions d'ambassadeur à Constantinople. Le ministre des affaires étrangères y a envoyé, par la voie de terre, le citoyen Descorches, ci-devant agent de la nation à Varsovie. C'est un homme intelligent, qui connaît le pays et qui est muni de notes et de pouvoirs tels que vous pouvez être certains que vos intérêts ne seront pas plus longtemps compromis à Constantinople. Notre lettre au bureau de commerce vous donnera de plus amples détails; je vous dirai cependant encore que l'affaire des régisseurs de Constantinople et de Smyrne est totalement étouffée par le bon effet qu'a produit la nouvelle de leur conduite, lorsqu'ils ont appris le décret d'accusation contre Choiseul-Gouffier; ainsi que toutes vos craintes et celles du commerce soient calmées, nous avons totalement terminé cette affaire conformément à vos désirs.

La motion contre la franchise de notre port, faite par Bréard, a eu des suites. Cette s'est empressé de demander au comité de commerce un lazaret, et l'on y a agité hier soir la question des franchises. Il n'y a donc pas un moment à perdre pour me faire parvenir de nouveaux mémoires, si le bureau de commerce en a encore. J'ai profondément étudié cette question, mais je serai toujours plus fort aidé de vos lumières et des instructions de nos commerçants. Soyez persuadés que cette affaire, qui terminera, je l'espère, ma carrière dans la Convention nationale, sera traitée par moi avec toute l'attention et le zèle et tous les moyens dont je suis capable.

Un décret de la Convention nationale m'a accordé la parole pour samedi sur l'important travail de la réunion de la mer d'Allemagne

à la mer Méditerranée par des canaux de communication. J'espère traiter cette belle question conformément à vos vœux et à l'importance du sujet.

J'ai concouru ce matin à faire décréter six millions de secours pour les départements. Je voulais que le secours fût porté à huit millions, dont quatre au moins fussent affectés aux grandes routes. Il a été également décrété, le 3, quatre millions pour les hôpitaux. Vous trouverez dans le feuilleton que je vous envoie l'extrait de ce décret, auquel je vous engage de vous conformer promptement. Mon intention est de convoquer demain les deux députés extraordinaires du département, car si je ne réponds pas aux lettres particulières de *Ricord* qui me demande compte de ma conduite, je ne m'intéresse pas moins au succès de sa mission. Je mettrai sous les yeux de ces députés les décrets, je les conduirai chez le ministre de la justice remplissant par intérim le ministère de l'intérieur, et je tâcherai que vos vœux soient remplis.

Vous serez assez étonnés d'apprendre que le citoyen *Vieilz* nous a écrit à Rebecqui et à moi une lettre assez peu décente pour nous reprocher de n'avoir pas remis des papiers au comité de la marine. C'est donc un délire général de nous accuser inconsidérément; je vous envoie copie d'un certificat du président et du secrétaire du comité de la marine, constatant que les pièces de Vieilz y ont été déposées le 16 novembre dernier, et que Granet en est le rapporteur depuis le 12 janvier. J'ai accusé dans le temps réception de ces pièces à la municipalité; je lui ai annoncé, ainsi qu'à Vieilz et à Georges Marent, leur remission au comité de la marine, j'en ai recommandé la poursuite à Granet, membre de ce comité. J'ai vu plusieurs fois pour le même objet le ministre de l'intérieur, et je vous le déclare, je l'ai trouvé une fois pleurant de l'obstination de Vieilz, qui voulait, disait-il, lui faire violer la loi du 12 octobre 1791, qui porte, article 18 : « Les places d'administration seront données » moitié par ancienneté et moitié aux choix aux sous-chefs et sous- » contrôleurs qui auront au moins cinq ans de service dans leur » grade et âgés de trente ans accomplis. » Or, me disait le ministre, au lieu de cinq ans, Vieilz n'a que quatre mois de service en qualité de sous-chef. Je pressais, j'agissais, et Vieilz m'accuse avec amertume. Je suis donc responsable ici et des affaires dans lesquelles je me tromperai, et de celles que les comités traîneront en longueur, et de celles enfin dans lesquelles je ne réussirai pas. Cette position est vraiment trop cruelle.

La Société, dans une de ses dernières lettres, ne me marque-t-elle pas que j'ai protégé Gautier auprès du ministre des contributions, que je l'ai fait nommer directeur des douanes à Marseille,